




1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<p>NOM DU PRODUIT</p> <p>FOURNISSEUR</p> <p>RAISON SOCIALE</p> <p>ADRESSE COMPLÈTE</p> <p>TÉLÉPHONE</p> <p>TÉLÉCOPIE</p> <p>URGENCE</p> <p>FDS</p> <p>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES</p>	<p><i>émission: 29/04/2019 selon 1907/2006/CE</i> <i>page 1/6</i></p> <h2 style="text-align: center;">NETGRAF DUR</h2> <p>AMPLITUDE SERVICES ZI EUROPORT 57500 SAINT AVOLD</p> <p>03 87 00 42 20 03 87 00 42 21 01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris as.fiches@numericable.fr</p> <p>Effaceur graffiti. Consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation.</p>
--	---

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>PRINCIPAUX DANGERS SELON CLP</p> <p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE CLP</p> <p>-PICTOGRAMMES DE DANGER</p> <p>-MENTION D'AVERTISSEMENT</p> <p>-CONTIENT</p> <p>-MENTIONS DE DANGER</p> <p>-CONSEILS DE PRUDENCE</p>	<p>Flam. Liq. 2, H 225 Acute Tox. 4 (oral), H 302 STOT SE 2, H 371</p> <div style="text-align: center;">    </div> <p>DANGER</p> <p>METHYLAL TECHNIQUE 109-87-5</p> <p>H 225: Liquide et vapeurs très inflammables. H 302: Nocif en cas d'ingestion. H 371: Risque présumé d'effets graves pour les organes. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p> <p>P 210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P 233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P 240: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P 241: Utiliser du matériel électrique de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant. P 260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P 264: Se laver soigneusement après manipulation. P 270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. P 280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. P309+P311: En cas d'exposition ou de malaise, appeler un Centre Antipoison ou un médecin. P 330: Rincer la bouche. P 370 + P 378: En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction. P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P 405: Garder sous clef.</p>
--	--

**2- IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)**

-CONSEILS DE PRUDENCE (suite)	P 501: Eliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
RISQUES SPÉCIFIQUES	---
PRINCIPAUX SYMPTÔMES	---

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	MÉLANGE
COMPOSANTS	METHYLAL TECHNIQUE: CAS 109-87-5 REACH: 01-2119664781-31-0000 CE: 203-714-2 C<=20%
	ACÉTATE D'ÉTHYLE: CAS 141-78-6 CE:205-500-4 INDEX: 607-022-00-5 REACH: 01-2119475103-46-xxxx Eye Irrit. 2, H 319 STOT SE 3, H 336 C<=25%
	ACÉTATE DE N-BUTYLE: CAS 123-86-4 INDEX: 607-025-00-1 CE: 204-658-1 REACH: 01-2119485493-29 Flam. Liq. 3, H 226 EUH 066 STOT SE 3, H 336 C<=10%
	PM: CAS 107-98-2 CE:203-539-1 INDEX: 603-064-00-3 REACH: 01-2119457435-35-xxxx Flam. Liq. 3, H 226 STOT SE 3, H 336 C<=25%
	DPM: CAS 34590-94-8 CE: 252-104-2 REACH: 01-2119450011-60-xxxx C<=25%
COMPOSANTS APPORTANT UN DANGER	---
IMPURETÉS PRÉSENTANT UN DANGER	---
AUTRES DONNÉES	---

4- PREMIERS SECOURS

INHALATION	Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver abondamment la peau à l'eau savonneuse.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
INGESTION	Administrer immédiatement de l'eau (1/2 litre), uniquement si la victime est parfaitement consciente/lucide, et faire vomir immédiatement. Consulter immédiatement un médecin.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDÉS	Mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, pulvérisation d'eau.
MOYENS D'EXTINCTION CONTRE-INDIQUÉS	Jet d'eau fort.
DANGERS SPÉCIFIQUES	Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone. Peut former des mélanges vapeurs-air inflammables.
MÉTHODES PARTICULIÈRES D'INTERVENTION	Ne pas fumer. Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Soyez prudent lors du combat d'incendie de tout produit chimique.
PROTECTION DES INTERVENANTS	Appareil respiratoire autonome.



6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Ne pas fumer. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
MÉTHODES DE NETTOYAGE	Absorbant inerte. Balayage. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Diluer les résidus et rincer.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION	
-MESURES TECHNIQUES	Utiliser uniquement du matériel antidéflagrant, pas de flammes nues, ne pas fumer..
-PRÉCAUTIONS	Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.
-CONSEILS D'UTILISATION	Cf. fiche technique. Veiller à une bonne mise à la terre. Utiliser exclusivement des outils antidéflagrants. Prendre des précautions spéciales pour éviter les charges d'électricité statique.
STOCKAGE	
-PRÉCAUTIONS	Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.
-CONDITIONS DE STOCKAGE	Garder les fûts fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à des températures < 35°C et éviter les sources de chaleur.
- MATIÈRES INCOMPATIBLES	---
-MATÉRIAUX D'EMBALLAGE	Fer, PVC.

8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE	---
PARAMÈTRES DE CONTRÔLE	---
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION	
-PROTECTION RESPIRATOIRE	En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
-PROTECTION DES MAINS	Gants homologués EN 374, résistant aux produits chimiques, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile/butadiène..
-PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité Norme EN 166.
-PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Porter des vêtements de protection chimiquement résistants.

9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Liquide incolore et d'odeur d'éther.
pH	Non applicable.
POINT D'ÉCLAIR	75°C (coupelle fermée)
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Aucune donnée n'est disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO INFLAMMATION	Aucune donnée n'est disponible.
CARACTÉRISTIQUES D'EXPLOSIVITÉ	Aucune donnée n'est disponible.
PRESSION DE VAPEUR	Aucune donnée n'est disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR	Aucune donnée n'est disponible.

**9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

MASSE VOLUMIQUE	0,905 kg/litre.
SOLUBILITÉ	Entièrement dans l'eau.
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU	Aucune donnée n'est disponible.
TEMPÉRATURE DE SOLIDIFICATION	Aucune donnée n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ	Stable aux conditions normales d'utilisation.
CONDITIONS A ÉVITER	Température élevée, chaleur, étincelles, flamme nue.
MATIÈRES A ÉVITER	Agents oxydants forts, oxygène.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Peut former des mélanges vapeurs-air inflammables.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGÜE	METHYLAL TECHNIQUE 109-87-5: ATE orale: 500,000 mg/kg DL50 orale, rat: 6423 mg/kg DL50 cutanée, lapin: 5000 mg/kg Nocif en cas d'ingestion.
EFFETS LOCAUX	
-INGESTION	Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.
-CONTACT AVEC LES YEUX	Peut provoquer une irritation oculaire légère et temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables.
-CONTACT AVEC LA PEAU	Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Un contact répété peut provoquer une irritation accompagnée d'une rougeur locale. Un contact cutané prolongé avec de très grandes quantités de produit peut provoquer étourdissement ou somnolence. Un contact répété avec la peau peut provoquer l'absorption de doses nocives.
-INHALATION	Une brève exposition (quelques minutes) ne devrait pas provoquer d'effets nocifs. L'odeur est désagréable à 100 ppm. Des concentrations plus élevées provoquent une irritation des yeux, du nez et de la gorge et sont intolérables à 1000 ppm. Des effets anesthésiques se manifestent à partir de 1000 ppm.
SENSIBILISATION	Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étourdissements et de la somnolence peuvent se produire. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: reins, foie.
TOXICITÉ CHRONIQUE	N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.
TOXICITÉ A LONG TERME	---
EFFETS SPÉCIFIQUES	---

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES


MOBILITÉ	Soluble dans l'eau.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	84% en 28 jours, donc facilement biodégradable.
BIOACCUMULATION	---
ÉCOTOXICITÉ	METHYLAL TECHNIQUE 109-87-5: WGK=1 CL50 poisson 1: >=1000 g/L CE50 daphnie 1 (48h): >= 1200 g/L CE50 autres organismes aquatiques 1: >= 10 g/L (pseudomonas putida) CL50 poisson 2: 6,99 g/L (pimephales promelas) TLM poisson 1 (96h): 1000 g/L
AUTRES INFORMATIONS	Substance non censée être dangereuse pour toutes les espèces.




13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

DÉCHETS	Ne pas déverser dans les égouts, ni dans les cous d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
EMBALLAGES SOUILLÉS	Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.
DISPOSITIONS LOCALES	La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'ordonnance N°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).
CODES DÉCHETS	Décision 2001/573/CE, 2006/12/CE, Directive 94/31/CEE relatives aux déchets dangereux: il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au catalogue européen des déchets (CED) car seule l'utilisation par le consommateur permet son classement. Le produit et son emballage ne sont pas rejetables en milieu naturel, ni dans les égouts. Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée (cf. liste préfectorale). Dans tous les cas, se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

PICTOGRAMMES	
ADR/RID	N°ONU: 3092 Classe 3 / Etiquette 3
IMDG	Classe 3 / EMS: F-E,S-D
ICAO/ATA	Classe 3 / Groupe III

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES	
-PICTOGRAMMES DE DANGER	DANGER
-MENTION D'AVERTISSEMENT	METYLAL TECHNIQUE 109-87-5
-CONTIENT	H 225: Liquide et vapeurs très inflammables. H 302: Nocif en cas d'ingestion. H 371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
-MENTIONS DE DANGER	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
-CONSEILS DE PRUDENCE	P 210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Ne pas fumer. P 233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.



15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

-CONSEILS DE PRUDENCE (suite)

P 240: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P 241: Utiliser du matériel électrique de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P 260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P 264: Se laver soigneusement après manipulation.
P 270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P 280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P309+P311: En cas d'exposition ou de malaise, appeler un Centre Antipoison ou un médecin.
P 330: Rincer la bouche.
P 370 + P 378: En cas d'incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.
P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P 405: Garder sous clef.
P 501: Eliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

AUTORISATIONS

RESTRICTIONS

16- AUTRES INFORMATIONS

IMPORTANT

Produit réservé à l'industrie.
DLUO (Date limite d'utilisation optimale): 24 mois.
*Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles.
Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.*

Date d'émission de la fiche : 29/04/2019
revue le 05.06.2019 am.

fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)